

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves de la gendarmerie

Arrêté du 7 février 2020
portant admission dans la réserve de la gendarmerie
NOR : INTJ2002896A

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Pierre-Xavier, Philippe **Lamour** est admis à sa demande, pour compter du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la garde républicaine, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Cet ancien enseigne de vaisseau de 2^{ème} classe de la marine nationale sera rattaché au corps des officiers de gendarmerie de réserve.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2020.

Pour le ministre et par délégation :

Le général de division,
commandant et délégué aux réserves
de la gendarmerie nationale,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,
O. Kim